

Délibération N°

2026

03/18

001

CATÉGORIE DE L'ACTE : DECISION

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : ORDRE DU JOUR

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration modifié par délibération n°02/2020 du conseil d'administration du 26 juin 2020,

Sur proposition du directeur de l'EPLFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le **17/11/2025**, réuni en séance ordinaire le **26/11/2025**, sous la présidence de **M. Wang Chang**

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents :

**Absents
ou Excusés :**

**Vote de la
délibération**

Votants :

Pour :

Contre :

Approuve l'ordre du jour du conseil d'administration du 18 mars 2026
Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 26 novembre 2025

Election du/de la vice président(e)

Arrêté du compte financier 2025
Affectation du résultat du compte financier 2025
Approbation de la décision modificative n°1 au budget prévisionnel 2026
Approbation des délibérations n°1 à 15
Présentation de l'analyse financière (dont le plan d'actions)
Approbation du rapport de l'ordonnateur

Le Président du Conseil d'Administration,
M. Wang Chang

Délibération N°

2026

03/18

002

CATÉGORIE DE L'ACTE : DECISION

- ☐ **Action éducative**
☐ **Autre acte**
☒ **Budgétaire ou financier**

OBJET : COMPTE FINANCIER de L'EXERCICE 2025

Vu le livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation

Vu l'instruction comptable M99Vu le règlement intérieur du conseil d'administration modifié par délibération n°02/2020 du conseil d'administration du 26 juin 2020,

Sur proposition du directeur de l'EPLFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le **17/11/2025**, réuni en séance ordinaire le **26/11/2025**, sous la présidence de **M. Wang Chang**

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents :

**Absents
ou Excusés :**

Arrête le compte financier de l'exercice 2025 aux montants suivants :

Section de fonctionnement :

Produits : 3 681 478,83 €

Charges : 4 012 996,48 €

Résultat de la section de fonctionnement : - 331 517,65 €

Insuffisance d'autofinancement : -244 019,96 €

**Vote de la
délibération**

Votants :

Pour :

Contre :

Section des opérations en capital :

Recettes : 136 049,98 €

Dépenses : 202 714,20 €

Variation du fonds de roulement : -310 684,18 €

Montant du fonds de roulement net à l'issue de l'exercice 2025 : 1 660 333,74 €, soit l'équivalent de 162 jours de fonctionnement

Pièces jointes : Compte financier et ses annexes (édition issue de Cocwinelle)

Le Président du Conseil d'Administration,
M. Wang Chang

Délibération N°

2026

03/18

003

CATÉGORIE DE L'ACTE : DECISION ou AVIS

- ☐ **Action éducative**
☒ **Autre acte**
☐ **Budgétaire ou financier**

OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT – EXERCICE 2025

Vu le livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation

Vu l'instruction comptable M99Vu le règlement intérieur du conseil d'administration modifié par délibération n°02/2020 du conseil d'administration du 26 juin 2020,

Sur proposition du directeur de l'EPLFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le **17/11/2025**, réuni en séance ordinaire le **26/11/2025**, sous la présidence de **M. Wang Chang**

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents :

Absents
ou Excusés :

Vote de la
délibération

Votants :

Pour :

Contre :

Approuve l'affectation / ajournement du résultat de l'exercice 2025 par centre comme suit :

Centres	Résultat de la section de fonctionnement	Affectation	Ajournement
01- Lycée 1	43 534,77 €		Cpte 110 En crédit 43 534,77 €
02- Exploitation agricole	-121 651,63 €		Cpte 119-1 En débit - 121 651,63 €
03- CFPPA	-253 400,79 €		Cpte 119-1 En débit - 253 400,79 €

Le Président du Conseil d'Administration,
M. Wang Chang

Délibération N°

2026

03/18

004

CATÉGORIE DE L'ACTE : DECISION

- ☐ **Action éducative**
☒ **Autre acte**
☐ **Budgétaire ou financier**

OBJET : Autres tarifs EPLEFPA

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation

Vu l'instruction comptable M99

Vu le Règlement intérieur de l'éplefpa campus montravel Vu le règlement intérieur du conseil d'administration modifié par délibération n°02/2020 du conseil d'administration du 26 juin 2020,

Sur proposition du directeur de l'EPLFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le **17/11/2025**, réuni en séance ordinaire le **26/11/2025**, sous la présidence de **M. Wang Chang**

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents :

**Absents
ou Excusés :**

**Vote de la
délibération**

Votants :

Pour :

Contre :

Approuve les autres tarifs suivants à compter du 1 avril 2026 :

Libélé	Sujet à modification	Tarif au 1er janvier 2026	Tarif au 1er mai 2026
Rédition d'une carte d'accès et de restauration	non	10 €	10 €
Réparation/remplacement des biens à la suite de dégradation	non	35€/h d'intervention des agents techniques + sur facture matériel nécessaire Ou à défaut : facture de réparation/remplacement	35€/h d'intervention des agents techniques + sur facture matériel nécessaire Ou à défaut : facture de réparation/remplacement
Equipement apprenant	oui	-	A la valeur d'achat

Le Président du Conseil d'Administration,
M. Wang Chang

Délibération N°

2026

03/18

005

CATÉGORIE DE L'ACTE : DECISION ou AVIS

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : Organisation pédagogiques de voyages scolaires année scolaire 2025/2026 pour le centre 03 CFPPA

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration modifié par délibération n°02/2020 du conseil d'administration du 26 juin 2020,

Sur proposition du directeur de l'EPLFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le **17/11/2025**, réuni en séance ordinaire le **26/11/2025**, sous la présidence de **M. Wang Chang**

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents :

**Absents
ou Excusés :**

Approuve l'organisation pédagogique des voyages présentés en annexe, pour l'année scolaire 2024/2025

Leur réalisation dépendra de de l'équilibre financier de chaque voyage, et des consignes au niveau sanitaire et sécurité (plan vigipirate, recommandations du Ministère des Affaires Étrangères et Européennes)

**Vote de la
délibération**

Votants :

Pour :

Contre :

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DES VOYAGES – Année scolaire 2025-2026

Centre :	CFPPA	Nombre de participants		Destination	Intitulé ou Thème	Dates ou Mois	Nature du voyage		Objectifs pédagogiques	Contenus – Activités
		Apprenants	Accompagnateurs				Obligatoire	Facultatif		
Classe										
CAP fleuriste 1 an		4	1	Italie, Naples	Découverte des productions horticoles et produits innovants	14 au 18 juin 2026	x		Visites techniques, Découverte du territoire italien Projet collectif permettant de consolider l'entraide au sein de la classe	Visites d'exploitations horticoles, de plateau d'exportation, d'université, de musées génétique et de culture générale, visite historiques, ...
CAP fleuriste 2eme année		3	1	Italie, Naples	Découverte des productions horticoles et produits innovants	14 au 18 juin 2026	x		Visites techniques, Découverte du territoire italien Projet collectif permettant de consolider l'entraide au sein de la classe	Visites d'exploitations horticoles, de plateau d'exportation, d'université, de musées génétique et de culture générale, visite historiques, ...

Le Président du Conseil d'Administration,
M. Wang Chang

Délibération N°

2026

03/18

006

CATÉGORIE DE L'ACTE : DECISION ou AVIS

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

**OBJET : Financement de voyages scolaires année scolaire 2025/2026 pour le centre 03
CFPPA**

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration modifié par délibération n°02/2020 du conseil d'administration du 26 juin 2020,

Sur proposition du directeur de l'EPLFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le **17/11/2025**, réuni en séance ordinaire le **26/11/2025**, sous la présidence de **M. Wang Chang**

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents :

**Absents
ou Excusés :**

Approuve l'organisation pédagogique des voyages présentés en annexe, pour l'année scolaire 2024/2025

Leur réalisation dépendra de de l'équilibre financier de chaque voyage, et des consignes au niveau sanitaire et sécurité (plan vigipirate, recommandations du Ministère des Affaires Étrangères et Européennes)

La prise en charge financière des accompagnateurs est supportée sur le budget de l'établissement.

**Vote de la
délibération**

Votants :

Pour :

Contre :

Délibération N°

2026

03/18

007

CATÉGORIE DE L'ACTE : DECISION

- ☒ **Action éducative**
☐ **Autre acte**
☐ **Budgétaire ou financier**

OBJET : Demande d'habilitation pour la mise en œuvre du contrôle en cours de formation (CCF) ou la formation par unité capitalisable (UC)

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation

Vu l'instruction comptable M99

Vu l'arrêté du 13 janvier 2014 relatif à la procédure d'habilitation pour la mise en œuvre des unités capitalisables et du contrôle en cours de formation pour les diplômes et titres de l'enseignement agricole préparés par les voies de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage

Vu la note de service DGER/SDPFE/2014-109 du 13 février 2014 relative à l'habilitation des centres de formation à la mise en œuvre des unités capitalisables et du contrôle en cours de formation pour les diplômes et titres de l'enseignement professionnel agricole préparés par les voies de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage

Vu l'avis par le conseil de centre et le conseil de perfectionnement du 03/03/2026

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration modifié par délibération n°02/2020 du conseil d'administration du 26 juin 2020,

Sur proposition du directeur de l'EPLFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le **17/11/2025**, réuni en séance ordinaire le **26/11/2025**, sous la présidence de **M. Wang Chang**

**Début de
séance**

**CA
installé : 30**

**Quorum :
16**

Présents :

**Absents
ou
Excusés :**

Approuve les demandes d'habilitation déposées auprès de la DRAAF/SRFD pour la mise en œuvre des formations suivantes :

niveau	diplôme	Spécialité Option Support	Modalité d'évaluation (UC/CCF/semestrialisé)	Voie de formation	Site	UCARE- MIP- MAP-EIL
3	CAPa Jardinier Paysagiste		UC	Apprentissage	Villars	-Mettre en œuvre les opérations d'installation d'un bassin
3	CAPa Jardinier Paysagiste		UC	Adulte	Villars	-Réaliser les travaux de rénovation d'un

Vote de la
délibération

Votants :

Pour :

Contre :

						ouvrage en pierres sèches -Réaliser des opérations d'entretien et de restauration de milieux aquatiques. -Réaliser des travaux de production de végétaux de pépinière
4	BP Aménagements Paysagers		UC	Apprentissage	Villars	-Réaliser des éléments décoratifs ou de mobiliers d'espaces verts
4	Bac pro Aménagements Paysagers		CCF	Apprentissage	Villars	- Aménagements d'un bassin
4	CS Constructions Paysagères		UC	Apprentissage	Villars	/
5	BTSa Aménagements Paysagers		CCF Semestrialisation	Apprentissage	Villars	-Utiliser le génie écologique au service des écosystèmes d'un territoire
3	CAP Fleuriste		CCF	Apprentissage	Villars	/
3	CAP Fleuriste		CCF	Adulte	Villars	/
4	BP Fleuriste		CCF	Apprentissage	Villars	/
4	BP Fleuriste		CCF	Adulte	Villars	/
4	BAC pro TCVUJ		CCF	Apprentissage	Villars	-Les innovations qui changent la vie au jardin
3	CAPa Métiers de l'agriculture	Horticulture	UC	Apprentissage	Villars	-Réaliser les travaux d'entretien des abords de l'entreprise agricole
3	CAPa Métiers de l'agriculture	Horticulture	UC	Adulte	Villars	-Valoriser la production des plantes à parfum aromatiques et médicinales
4	BP RP LFFP		UC	Apprentissage	Villars	-Réaliser les opération de transformation des fleurs coupées
4	BP RP LFFP		UC	Adulte	Villars	

	4	BAC pro Conduites de Productions Horticoles		CCF	Apprentissage	Villars	-L'innovation horticole en gestion climatique -L'horticulture : Identifier et répondre aux défis des transitions (MAP Transitions)
	4	CS CPM		UC	Apprentissage Adulte	Villars	/
	5	BTSa Métiers du végétal		CCF Semestrialisation	Apprentissage	Villars	-Identifier et contribuer à construire des chaines de valeurs en adéquation avec les enjeux locaux.
	3	Agent Polyvalent GVD		UC	Apprentissage	Villars	/
	3	Agent Polyvalent GVD		UC	Adulte	Villars	/
		CQP Agent en productions fruitières		UC	Adulte	Villars	/
En gras le(s) nouveau(x) diplôme(s) et/ou voie(s) de formation							

Le Président du Conseil d'Administration,
M. Wang Chang

Délibération N°

2026

03/18

008

CATÉGORIE DE L'ACTE : DECISION ou AVIS

- ☐ **Action éducative**
☐ **Autre acte**
☒ **Budgétaire ou financier**

OBJET : Décision modificative n°1/2026

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration modifié par délibération n°02/2020 du conseil d'administration du 26 juin 2020,

Sur proposition du directeur de l'EPLFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le **17/11/2025**, réuni en séance ordinaire le **26/11/2025**, sous la présidence de **M. Wang Chang**

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents :

**Absents
ou Excusés :**

Approuve la décision modificative n°1 de l'exercice 2026 présentée en équilibre réel , comme suit :

Section de fonctionnement

Produits : + 0.....€ soit total après DM : 3 976 390 €

Charges : + 40 000.....€ soit total après DM. : 4 057 960 €

Résultat prévisionnel de la section de fonctionnement après DM. : - 81 570,00 € (déficit)

Capacité ou Insuffisance d'autofinancement après DM : 15 120,00 €

**Vote de la
délibération**

Votants :

Pour :

Contre :

Section des opérations en capital

Recettes : + 0 € soit total après DM: 471 500 €

Dépenses : + 0 € soit total après DM 240 000 €

Variation attendue du fonds de roulement net : - 221 620,00 €

Montant prévisionnel du fonds de roulement net après DM : €, soit l'équivalent de.....jours de fonctionnement

Pièces jointes : DM (édition issue de Cocwinelle) et notice explicative

Le Président du Conseil d'Administration,
M. Wang Chang

Délibération N°

2026

03/18

009

CATÉGORIE DE L'ACTE : DECISION ou AVIS

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : CALENDRIER DES STAGES EN ENTREPRISE / centre 01 LYCEE

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation

Vu l'instruction comptable M99

Vu l'avis rendu par le conseil intérieur du 13/03/2025

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration modifié par délibération n°02/2020 du conseil d'administration du 26 juin 2020,

Sur proposition du directeur de l'EPLFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le **17/11/2025**, réuni en séance ordinaire le **26/11/2025**, sous la présidence de **M. Wang Chang**

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents :

**Absents
ou Excusés :**

Approuve le calendrier des stages en entreprise pour l'ensemble des élèves au titre de l'année scolaire 2025/2026 (calendrier annexé à la délibération)
Ce calendrier

**Vote de la
délibération**

Votants :

Pour :

Contre :

Le Président du Conseil d'Administration,
M. Wang Chang

Délibération N°

2026

03/18

010

CATÉGORIE DE L'ACTE : DECISION

- ☒ **Action éducative**
☐ **Autre acte**
☐ **Budgétaire ou financier**

OBJET : CALENDRIER DES FORMATIONS / centre 03 CFPPA

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
 Vu le code de l'éducation,
 Vu l'instruction comptable M99,
 Vu l'avis rendu par le conseil de centre et le conseil de perfectionnement du 3/03/2026
 Vu le règlement intérieur du conseil d'administration modifié par délibération n°02/2020 du conseil d'administration du 26 juin 2020,

Sur proposition du directeur de l'EPLFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le **17/11/2025**, réuni en séance ordinaire le **26/11/2025**, sous la présidence de **M. Wang Chang**

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents :

**Absents
ou Excusés :**

Approuve le calendrier (synoptique) des formations pour l'ensemble des apprentis et des stagiaires adultes au titre de l'année scolaire 2026/2027
 Une modification exceptionnelle et individuelle de ce synoptique peut intervenir, sous proposition des membres de l'équipe pédagogique et de décision de l'équipe de direction.

Pièce jointe à la présente délibération : Synoptique 2026-2027

**Vote de la
délibération**

Votants :

Pour :

Contre :

Le Président du Conseil d'Administration,
M. Wang Chang

Délibération N°

2026

03/18

011

CATÉGORIE DE L'ACTE : décision

- ☐ **Action éducative**
☒ **Autre acte**
☐ **Budgétaire ou financier**

**OBJET : Création d'un emploi n° 396 – Assistant administratif (H/F) de droit public sur le
budget de l'EPLEFPA / centre 03 CFPPA**

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation

Vu l'instruction comptable M99

Vu le code général de la fonction publique, partie législative

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat

Vu les délibérations n°21/2023 et 106/2024 relatives aux modalités de gestion des personnels rémunérés sur le budget de l'EPLEFPA

Vu l'avis rendu par le conseil de centre et le conseil de perfectionnement le 03/03/2026

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration modifié par délibération n°02/2020 du conseil d'administration du 26 juin 2020,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le **17/11/2025**, réuni en séance ordinaire le **26/11/2025**, sous la présidence de **M. Wang Chang**

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents :

**Absents
ou Excusés :**

**Vote de la
délibération**

Votants :

Pour :

Contre :

Approuve la création de l' Assistant administratif (H/F) (H/F) n°395, à compter du 01/05/2026 dans les conditions suivantes :

1° - définition du besoin : permanent

2° - base légale : article L332-3 du CGFP

3° - définition de l'emploi : formateur (H/F) de catégorie hiérarchique B

4° - quotité de l'emploi : < ou =70%

5° - durée de l'emploi : à durée indéterminée

6° - éléments constitutifs de la rémunération : en référence à un Indice Brut compris entre 399 et 614

- régime indemnitaire : bonification indiciaire de 105 points d'indice de la fonction publique pour les agents de catégorie hiérarchique B

- emploi dont les missions ouvrent droit à versement d'heures supplémentaires

7° - centre support : centre 03 – CFPPA

8° - impact budgétaire maximum : entre 19 500 € et 25 900 € par an toutes charges comprises. Les charges seront affectées sur les comptes suivants :

6311 Impôt sur salaire

6417 Options Mutuelles

641 13 Employés de bureau

6461 Sécurité Sociale

6462 Mutuelles

6463 Caisse de retraite

6474 Œuvres sociales

Modalités de financement : sur budget de l'EPLEFPA - centre 03 CFPPA

	Ces éléments seront insérés dans le tableau des emplois
--	---

Le Président du Conseil d'Administration,
M. Wang Chang

Délibération N°

2026

03/18

012

CATÉGORIE DE L'ACTE : décision

- ☐ **Action éducative**
☒ **Autre acte**
☐ **Budgétaire ou financier**

OBJET : Création d'un emploi n° 397 – Assistant administratif (H/F) de droit public sur le budget de l'EPLEFPA / centre 03 CFPPA

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation

Vu l'instruction comptable M99

Vu le code général de la fonction publique, partie législative

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat

Vu les délibérations n°21/2023 et 106/2024 relatives aux modalités de gestion des personnels rémunérés sur le budget de l'EPLEFPA

Vu l'avis rendu par le conseil de centre et le conseil de perfectionnement le 03/03/2026

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration modifié par délibération n°02/2020 du conseil d'administration du 26 juin 2020,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le **17/11/2025**, réuni en séance ordinaire le **26/11/2025**, sous la présidence de **M. Wang Chang**

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents :

**Absents
ou Excusés :**

**Vote de la
délibération**

Votants :

Pour :

Contre :

Approuve la création de l' Assistant administratif (H/F) (H/F) n°395, à compter du 01/05/2026 dans les conditions suivantes :

1° - définition du besoin : permanent

2° - base légale : article L332-3 du CGFP

3° - définition de l'emploi : formateur (H/F) de catégorie hiérarchique B

4° - quotité de l'emploi : 100%

5° - durée de l'emploi : à durée indéterminée

6° - éléments constitutifs de la rémunération : en référence à un Indice Brut compris entre 399 et 614

- régime indemnitaire : bonification indiciaire de 105 points d'indice de la fonction publique pour les agents de catégorie hiérarchique B

- emploi dont les missions ouvrent droit à versement d'heures supplémentaires

7° - centre support : centre 03 – CFPPA

8° - impact budgétaire maximum : entre 27 500 € et 35 000 € par an toutes charges comprises.

Les charges seront affectées sur les comptes suivants :

6311 Impôt sur salaire

6417 Options Mutuelles

641 13 Employés de bureau

6461 Sécurité Sociale

6462 Mutuelles

6463 Caisse de retraite

6474 Œuvres sociales

Modalités de financement : sur budget de l'EPLEFPA - centre 03 CFPPA

	Ces éléments seront insérés dans le tableau des emplois
--	---

Le Président du Conseil d'Administration,
M. Wang Chang

Délibération N°

2026

03/18

013

CATÉGORIE DE L'ACTE : décision

- ☐ **Action éducative**
☒ **Autre acte**
☐ **Budgétaire ou financier**

**OBJET : Création d'un emploi n° 398 – Assistant administratif (H/F) de droit public sur le
budget de l'EPLEFPA / centre 03 CFPPA**

Vu le livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation

Vu l'instruction comptable M99

Vu le code général de la fonction publique

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'État

Vu le décret n° 2003-484 du 6 juin 2003 modifié fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation

Vu l'arrêté du 6 juin 2003 modifié fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Vu les délibérations n°21/2023 et 106/2024 relatives aux modalités de gestion des personnels rémunérés sur le budget de l'EPLEFPA

Vu l'avis rendu par le conseil de centre et le conseil de perfectionnement le 03/03/2026

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration modifié par délibération n°02/2020 du conseil d'administration du 26 juin 2020,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le **17/11/2025**, réuni en séance ordinaire le **26/11/2025**, sous la présidence de **M. Wang Chang**

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents :

**Absents
ou Excusés :**

**Vote de la
délibération**

Votants :

Pour :

Contre :

approuve la création d'un emploi de droit public d'Assistant d'Éducation n°398 à compter du 001/05/2026 dans les conditions suivantes :

- 1° - définition du besoin : permanent
- 2° - base légale : article L916-1 du code de l'éducation et article L 332-1-3 du code général de la fonction publique
- 3° - définition de l'emploi : assistant d'éducation
- 4° - quotité de l'emploi : égale ou inférieur à 70%.
- 5° - durée de l'emploi : permanent
- 6° - éléments constitutifs de la rémunération :
 - en référence à l'Indice Brut fixé par l'arrêté du 6 juin 2003 modifié : Indice Brut compris entre 382 à 486
 - emploi dont les missions ouvrent droit à versement d'heures supplémentaires au taux horaire fixé par l'arrêté du 15 décembre 2021
- 7° - centre support : 03 CFPPA
- 8° - impact budgétaire : entre 18 500 € et 18 900 € /an
modalités de financement : burdget établissement

Ces éléments seront insérés dans le tableau des emplois

Le Président du Conseil d'Administration,
M. Wang Chang

Délibération N°

2026

03/18

014

CATÉGORIE DE L'ACTE : décision

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : Création d'un emploi n° 399 – agent administratif (H/F) de droit public sur le budget de l'EPLFPA / centre 03 CFPPA

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation

Vu l'instruction comptable M99

Vu le code général de la fonction publique, partie législative

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat

Vu les délibérations n°21/2023 et 106/2024 relatives aux modalités de gestion des personnels rémunérés sur le budget de l'EPLFPA

Vu l'avis rendu par le conseil de centre et le conseil de perfectionnement le 03/03/2026

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration modifié par délibération n°02/2020 du conseil d'administration du 26 juin 2020,

Sur proposition du directeur de l'EPLFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le **17/11/2025**, réuni en séance ordinaire le **26/11/2025**, sous la présidence de **M. Wang Chang**

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents :

**Absents
ou Excusés :**

**Vote de la
délibération**

Votants :

Pour :

Contre :

Approuve la création de l' agent administratif (H/F) (H/F) n°399, à compter du 01/05/2026 dans les conditions suivantes :

1° - définition du besoin : permanent

2° - base légale : article L332-3 du CGFP

3° - définition de l'emploi : formateur (H/F) de catégorie hiérarchique C

4° - quotité de l'emploi : < ou =70%

5° - durée de l'emploi : à durée indéterminée

6° - éléments constitutifs de la rémunération : en référence à un Indice Brut compris entre 375 et 638

- régime indemnitaire : bonification indiciaire de 75 points d'indice de la fonction publique pour les agents de catégorie hiérarchique C

- emploi dont les missions ouvrent droit à versement d'heures supplémentaires

7° - centre support : centre 03 – CFPPA

8° - impact budgétaire maximum : entre 19 500 € et 28 000 € spar an toutes charges comprises. Les charges seront affectées sur les comptes suivants :

6311 Impôt sur salaire

6417 Options Mutuelles

641 13 Employés de bureau

6461 Sécurité Sociale

6462 Mutuelles

6463 Caisse de retraite

6474 Œuvres sociales

Modalités de financement : sur budget de l'EPLFPA - centre 03 CFPPA

	Ces éléments seront insérés dans le tableau des emplois
--	---

Le Président du Conseil d'Administration,
M. Wang Chang

Délibération N°

2026

03/18

015

CATÉGORIE DE L'ACTE : DECISION ou AVIS

- ☐ **Action éducative**
☒ **Autre acte**
☐ **Budgétaire ou financier**

OBJET : Approbation du rapport de l'ordonnateur

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration modifié par délibération n°02/2020 du conseil d'administration du 26 juin 2020,

Sur proposition du directeur de l'EPLFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le **17/11/2025**, réuni en séance ordinaire le **26/11/2025**, sous la présidence de **M. Wang Chang**

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents :

**Absents
ou Excusés :**

**Vote de la
délibération**

Votants :

Pour :

Contre :

Approuve le rapport du directeur de l'établissement de Montravel traitant :

du bilan et des projets des trois centres constitutifs,
de la décision modificative n°1/2026 au budget 2026,
des délibérations n°01 à n°14

Le Président du Conseil d'Administration,
M. Wang Chang